



## Moyens d'alerte

Le *Plan de sécurité civile* prévoit des moyens d'alerte de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC). Dans le même ordre d'idées, divers moyens d'alerte sont prévus pour joindre **notre population** ou demeurer en contact avant, pendant ou après un sinistre majeur. Un service de renseignement des citoyens pourrait aussi être mis en place si un tel besoin survenait.